N° 92-569-X au catalogue

Rapport technique sur les Peuples autochtones, Recensement de 2006

Année de recensement 2006

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 92-569-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Division de la statistique sociale et autochtone

Rapport technique sur les Peuples autochtones, Recensement de 2006

Année de recensement 2006

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2009

N° 92-569-X au catalogue

ISBN 978-1-100-90961-5

Périodicité : hors-série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 92-569-X).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Rapport technique sur les Peuples autochtones, Recensement de 2006

Table des matières

Page

Introduction 6

1 Concepts et variables 7
1.1 Concepts du recensement 7
1.1.1 Ascendance autochtone 7
1.1.2 Identité autochtone (question unique) 8
1.1.3 Membre d'une bande indienne ou d'une Première nation 8
1.1.4 Indien inscrit ou Indien des traités 8
1.2 Concepts dérivés 9
1.2.1 Identité autochtone (dérivée) 9
1.2.2 Autres concepts dérivés possibles 10
1.3 Concept géographique – « Vivant dans les réserves » 11

2 Collecte des données 12
2.1 Généralités 12
2.1.1 Collecte 12
2.1.1.1 Types de formulaires et de questionnaires 12
2.1.1.2 Langues officielles 14
2.1.1.3 Langues autochtones 14
2.1.1.4 Livraison des questionnaires 15
2.1.1.5 Nouveautés pour le Recensement de 2006 : Questionnaire en ligne et autres changements 15
2.1.2 Dénombrement anticipé 16
2.2 Questions et instructions concernant l'ascendance autochtone, l'identité autochtone, le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités et l'appartenance à une bande indienne/Première nation 16

3 Traitement des données (Disponible plus tard en 2009 dans la partie 2 du rapport) 20

4 Diffusion 21
4.1 Signes conventionnels dans les tableaux 21
4.2 Présentation des données 21

5 Mesure de la qualité des données 23
5.1 Généralités 23
5.2 Sources des erreurs et études d'évaluation 23
5.3 Qualité des données et suppression de données 24
5.3.1 Arrondissement aléatoire et suppression de région 24
5.3.2 Régions partiellement dénombrées 25
5.3.3 Indice de la qualité des données et non-réponse globale 26
5.3.4 Données sur la citoyenneté et l'immigration 26
5.3.5 Suppression des données sur le revenu 26
5.3.6 Qualité des données et collectivités « vivant dans les réserves » 26
5.3.6.1 Chiffres de population et des logements 27
5.3.6.2 Données du recensement provenant des questions de base (questionnaire abrégé 2A) et des questions détaillées (questionnaire complet 2B/2D) 27

Table de matières (suite)

Page

5.4 Couverture 30
5.4.1 Erreur de couverture pour les réserves participantes 31
5.4.2 Erreur de couverture pour les réserves et les établissements partiellement dénombrés 33

6 Comparabilité 36
6.1 Comparabilité historique 36
6.1.1 Population omise dans les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés 36
6.1.2 Sous dénombrement de la population dans les réserves et établissements indiens participants et sous dénombrement de la population autochtone hors réserve 37
6.1.3 Modifications de la présentation et du libellé des questions 37
6.1.3.1 Origine ethnique (ascendance) 37
6.1.3.2 Identité autochtone 38
6.1.3.3 Indien inscrit ou Indien des traités 38
6.1.3.4 Membre d'une bande indienne ou d'une Première nation 39
6.2 Comparabilité avec le Registre des Indiens 41

Introduction

Le Rapport technique du Recensement de 2006 : Peuples autochtones traite de : (i) l'ascendance autochtone, (ii) l'identité autochtone, (iii) le statut d'Indien inscrit et (iv) l'appartenance à une bande ou à une Première nation. Le rapport vise à informer les utilisateurs de la complexité des données et des difficultés que pourrait entraîner leur utilisation. Il explique le cadre conceptuel et les définitions utilisées pour recueillir les données et il aborde les facteurs qui pourraient avoir des répercussions sur la qualité de celles-ci. Le rapport couvre les questions de qualité des données liées à la saisie, au codage automatisé, ainsi qu'au contrôle et à l'imputation. Il aborde également la comparabilité historique des données.

Le rapport est conçu pour aider les utilisateurs en général, de même que les utilisateurs plus chevronnés, à tirer le meilleur parti possible des données du recensement sur les peuples autochtones, ainsi qu'à évaluer leur utilité par rapport à leurs besoins.

Le rapport comporte deux parties, dont la présente est la première. De plus amples renseignements et analyses seront diffusés plus tard en 2009. La deuxième partie du rapport technique comprendra le chapitre 3 et des recherches additionnelles sur certains sujets liés à la qualité des données.

Le rapport a été rédigé par Ida Trachtenberg, Rosalinda Costa et Ron Loder, de la Division de la statistique sociale et autochtone, et Colleen Clark et Peter Dick, de la Division des méthodes d'enquêtes sociales, pour les sections concernant la couverture du recensement. Pierre Gauvin et Eric Guimond, d'Affaires indiennes et du Nord Canada, ont fourni de l'aide et des conseils précieux pour la rédaction du présent rapport, ce qui a permis d'en améliorer le contenu et la lisibilité. Le soutien et l'aide de Jane Badets, Cathy Connors, Nancy Zukewich et d'autres membres de la Division de la statistique sociale et autochtone, Linda Howatson-Leo du Secrétariat des domaines spécialisés de recensement, ainsi que de la Division des méthodes d'enquêtes sociales, ont été très appréciés.

1 Concepts et variables

Il existe diverses façons de définir la population autochtone, à partir des quatre questions posées à ce sujet dans le recensement [ascendance autochtone (origine ethnique); identité autochtone; appartenance à une bande indienne/Première nation; Indien inscrit ou Indien des traités], selon l'objectif et les besoins de l'utilisateur des données.

Les définitions des termes, variables et concepts du recensement sont présentés ici et figurent dans le Dictionnaire du Recensement de 2006 - http://www12.statcan.ca/francais/census06/reference/dictionary/index.cfm (N° 92-566-XWF au catalogue http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=92-566-X). Les utilisateurs doivent se reporter au *Dictionnaire du Recensement de 2006* pour des définitions complètes et des remarques additionnelles concernant les concepts, par exemple, des données sur les variables directes et dérivées et leur univers respectif.

1.1 Concepts du recensement

Les quatre questions utilisées dans le recensement pour identifier les peuples autochtones produisent des concepts différents pour définir différentes populations autochtones. Les quatre concepts utilisés couramment comprennent :

- l'ascendance autochtone;
- l'identité autochtone;
- l'appartenance à une bande indienne ou à une Première nation;
- le statut d'Indien inscrit.

Les chiffres de population du Recensement de 2006, selon les différentes définitions, figurent ci-après.

Canada	
Ascendance autochtone[1]	1 678 200
Identité autochtone (dérivée)[2]	1 172 790
Appartenance à une bande indienne ou à une Première nation	620 340
Statut d'Indien inscrit	623 780

1.1.1 Ascendance autochtone

L'ascendance autochtone fait référence aux personnes ayant déclaré au moins une ascendance autochtone (Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) à la question sur l'origine ethnique (question 17). L'« origine ethnique » http://www12.statcan.ca/francais/census06/reference/dictionary/pop030.cfm a trait aux origines ethniques ou culturelles des ancêtres du répondant, ceux-ci étant habituellement plus éloignés que les grands-parents.

On a recueilli des données sur les origines ethniques de la population dans tous les recensements nationaux, sauf deux, depuis la Confédération, en 1867. La comparabilité des données sur l'origine ethnique tirées du Recensement de 2006 et celles des recensements précédents a été affectée par plusieurs facteurs, y compris la modification de la présentation de la question, du libellé, des exemples, des instructions et du traitement des données, de même que l'environnement social au

1. Sont incluses l'ascendance unique et les ascendances multiples. Par ascendance unique, on entend la déclaration par le répondant d'une seule ascendance autochtone. Par ascendances multiples, on entend la déclaration par le répondant de deux ascendances ou plus, dont au moins une ascendance autochtone.
2. Sont incluses les personnes qui ont indiqué s'identifier à au moins un groupe autochtone, ainsi que celles qui ont déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, conformément à la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada, de même que celles qui ont déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première nation.

moment du recensement. Il se peut que les modifications touchant la participation des Autochtones au recensement au fil du temps aient aussi eu des répercussions sur la comparabilité.

1.1.2 Identité autochtone (question unique)

L'identité autochtone fait référence aux personnes ayant indiqué s'identifier à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis ou les Inuits. Avant le Recensement de 1996, on obtenait les chiffres sur la population autochtone à partir de la question sur l'origine ethnique. Le Recensement de 1996 comportait une question sur l'identité autochtone de la personne.

La question sur l'identité autochtone du Recensement de 2006 est la même que celle utilisée en 1996 et 2001.

Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on analyse les tendances relatives aux peuples autochtones à partir des données des recensements précédents. Au fil du temps, les modèles d'auto-identification des peuples autochtones ont changé. Ces dernières années, un nombre croissant de personnes s'identifient à un groupe autochtone, alors qu'elles ne le faisaient pas auparavant. Les changements qui ont touché, au fil du temps, la participation au recensement des populations des Premières nations vivant dans les réserves ont aussi eu des répercussions sur la comparabilité historique.

1.1.3 Membre d'une bande indienne ou d'une Première nation

Par membres d'une bande indienne ou d'une Première nation, on entend les personnes qui ont déclaré appartenir à une bande indienne ou une Première nation au Canada. En 1991, l'appartenance à une bande était une sous-composante de la question 16 sur le statut d'Indien inscrit.

Dans la première partie de cette question, on a demandé aux répondants s'ils étaient des Indiens inscrits, tandis que la deuxième partie de la question portait sur l'appartenance à une bande. En 1996, on a élaboré une question directe en vue de recueillir des données sur l'appartenance à une bande/Première nation.

De nombreuses bandes indiennes ont choisi de se désigner comme des Premières nations et ont changé leur nom de bande en conséquence. Par ailleurs, par suite de la modification apportée en 1985 à la *Loi sur les Indiens* du Canada (communément appelée projet de loi C-31), de nombreuses bandes indiennes ont exercé leur droit d'établir leur propre code d'appartenance, faisant en sorte qu'il ne soit pas toujours nécessaire d'être un Indien inscrit selon la *Loi sur les Indiens* pour être membre d'une bande.

La question du Recensement de 2006 est la même que celle utilisée en 1996 et 2001.

1.1.4 Indien inscrit ou Indien des traités

Par Indiens inscrits ou Indiens des traités, on entend les personnes qui ont déclaré être des Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qui peuvent prouver qu'elles descendent d'une bande signataire d'un traité. Même si le Recensement de 1991 comportait une question sur le statut d'Indien inscrit, la présentation de la question de 1996 était différente. En 1991, la question 16 concernant les Indiens inscrits comportait deux composantes. Dans la première partie de la question, on demandait aux répondants d'indiquer leur statut d'Indien inscrit, tandis que la deuxième partie de la question portait sur l'appartenance à une bande. La question utilisée en 1996 portait uniquement sur le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, l'appartenance à une bande faisant l'objet d'une question distincte.

Par ailleurs, à partir de 1996, le libellé de la question diffère légèrement de celui des recensements précédents. Avant 1996, le terme « traités » n'était pas inclus dans la question. Il a été ajouté en 1996, à la demande de représentants des provinces de l'Ouest, où le terme est plus largement utilisé.

La question du Recensement de 2006 est la même que celle utilisée en 1996 et 2001.

1.2 Concepts dérivés

1.2.1 Identité autochtone (dérivée)

Le concept d'identité autochtone dérivée fait référence aux personnes qui ont déclaré s'identifier à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits et/ou les personnes ayant déclaré être des Indiens des traités ou des Indiens inscrits, tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou les personnes ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première nation. La population d'identité autochtone est établie à partir de trois questions (questions 18, 20 et 21).

Sont incluses dans la **population d'identité autochtone dérivée** les catégories suivantes (voir aussi la figure 1) :

Population totale d'identité autochtone
- Réponse unique « Indien de l'Amérique du Nord »
- Réponse unique « Métis »
- Réponse unique « Inuit »
- Réponses autochtones multiples
- Réponses autochtones non incluses ailleurs (y compris les personnes qui ont déclaré être des Indiens inscrits ou des traités et/ou être membres d'une bande, sans déclarer d'identité autochtone)

Figure 1 Population d'identité autochtone (chiffres du Recensement de 2006)

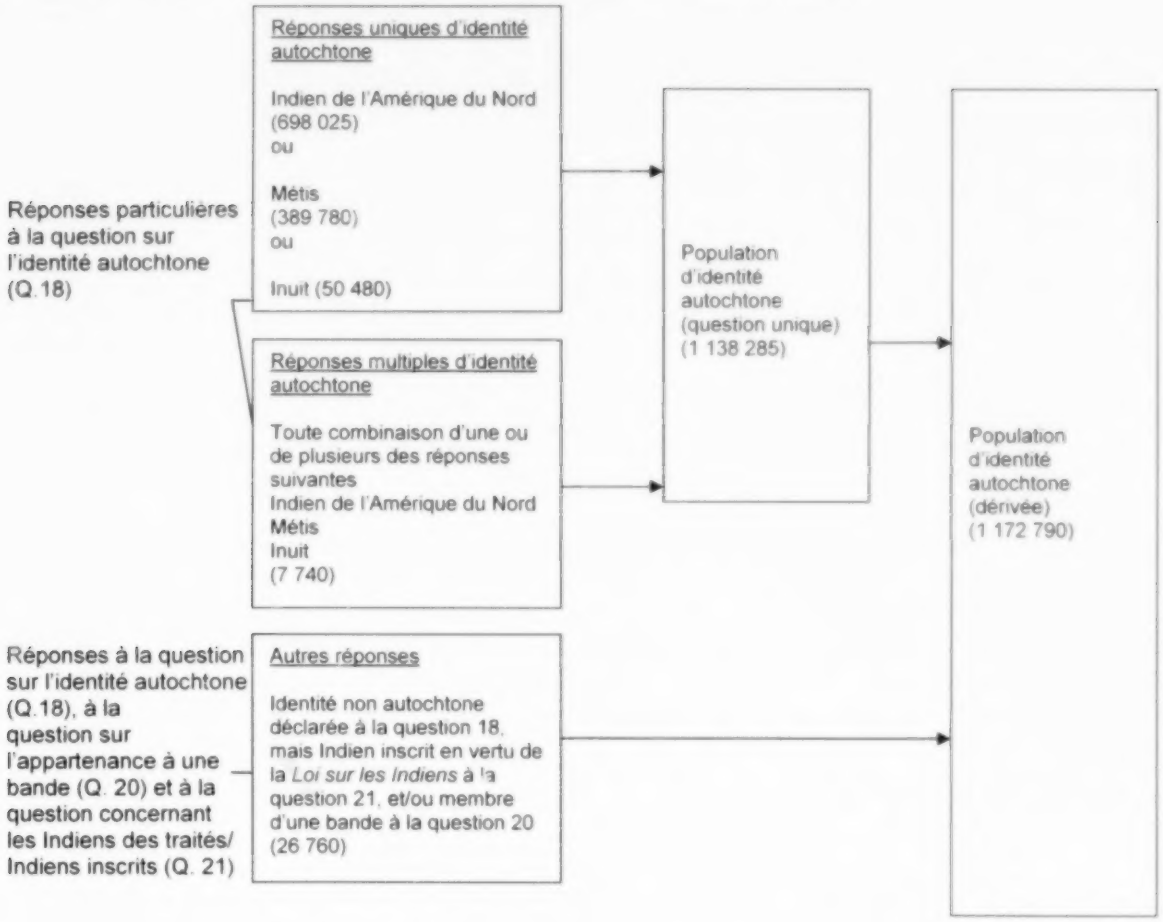

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006.

1.2.2 Autres concepts dérivés possibles

Il est possible de dériver d'autres définitions de la population autochtone à partir de combinaisons différentes de questions du recensement. Par exemple, les données de la question 18 sur l'identité autochtone et de la question 21 sur le statut d'Indien des traités/Indien inscrit peuvent servir à déterminer la population des Premières nations (Indiens de l'Amérique du Nord) ayant le statut d'Indiens inscrits.

Parmi les autres exemples figurent les suivants :

- Population des Premières nations (Indiens de l'Amérique du Nord) sans statut d'Indien inscrit (sans statut);
- Population des Premières nations (Indiens de l'Amérique du Nord) appartenant à une bande indienne;

- Population d'Indiens inscrits appartenant à une bande indienne.

Les utilisateurs peuvent définir la population qui les intéresse selon leurs besoins d'information et de données et les fins visées par l'utilisation des données.

1.3 Concept géographique – « Vivant dans les réserves »

Type de subdivisions de recensement (SDR) liées à la population « vivant dans les réserves »

La population « vivant dans les réserves » est une variable dérivée du recensement qui est saisie au moyen du type de subdivision de recensement (SDR), selon les critères établis par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

La population « vivant dans les réserves » comprend toutes les personnes vivant dans l'un ou l'autre des huit types de SDR légalement liées à des Premières nations ou des bandes indiennes (décrites ci-après), ainsi que dans certaines SDR de divers autres types correspondant à des collectivités du Nord en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, qui comportent de grandes concentrations d'Indiens inscrits. Par « vivant dans les réserves », on entend les réserves indiennes et les établissements indiens au sens de la loi, et d'autres types de terres créées par suite de la ratification d'ententes d'autonomie gouvernementale, de même que les autres collectivités du Nord liées aux Premières nations, selon les critères établis par Affaires indiennes et du Nord Canada.

Le terme subdivision de recensement (SDR) est le terme général utilisé pour désigner les municipalités (aux termes des dispositions législatives provinciales/territoriales) ou les régions traitées comme l'équivalent des municipalités aux fins statistiques (p. ex., réserves indiennes, établissements indiens et territoires non organisés).

Les utilisateurs doivent se reporter au *Dictionnaire du Recensement de 2006* pour plus de renseignements sur les types de subdivisions de recensement liées à la population « vivant dans les réserves », ainsi que d'autres concepts géographiques.
http://www12.statcan.ca/francais/census06/reference/dictionary/geo012.cfm

2 Collecte des données

2.1 Généralités

En vertu de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada est responsable du Recensement de la population du Canada et chaque personne qui reçoit un questionnaire de recensement est légalement tenue de fournir les renseignements demandés au sujet de son ménage.

Le recensement sert à dénombrer l'ensemble de la population du Canada, c'est-à-dire les citoyens canadiens, les immigrants reçus et les résidents non permanents, de même que les membres de leur famille vivant avec eux. Cela comprend tous les Autochtones vivant dans les réserves et hors réserve.

Le recensement est considéré comme un recensement *de jure* étant donné qu'il permet de dénombrer les personnes à leur résidence habituelle, plutôt qu'à l'endroit où elles se trouvent le jour du recensement. Cela signifie que les personnes qui sont à l'extérieur du pays le jour du recensement sont dénombrées si leur lieu de résidence habituel ou normal se trouve au Canada. Cela comprend les employés des gouvernements fédéral et provinciaux travaillant à l'extérieur du Canada, le personnel des ambassades du Canada en affectation dans d'autres pays, les membres des Forces armées canadiennes postés à l'extérieur du Canada et tous les membres d'équipage canadiens de navires marchands.

2.1.1 Collecte

Les données du recensement sont recueillies de deux façons : auprès de l'ensemble de la population (100 %) ou auprès d'un échantillon aléatoire d'un ménage sur cinq (20 %), dans ce dernier cas les données étant pondérées pour que les estimations s'appliquent à l'ensemble de la population. Pour toute région géographique, le total ou le total partiel pondéré de la population, des ménages, des logements ou des familles peut s'écarter de celui que présentent les bulletins renfermant des données recueillies auprès de l'ensemble de la population. Cette variation (outre l'effet de l'arrondissement aléatoire) est attribuable à l'échantillonnage. Il est à noter que dans les réserves indiennes et les régions éloignées, la plupart des données sont recueillies auprès de toute la population.

Afin d'assurer la meilleure couverture possible, le pays est divisé en petites régions géographiques appelées unités de collecte (UC), chaque représentant du recensement étant responsable d'au moins une UC. Pour le Recensement de 2006, on comptait 50 782 unités de collecte au Canada.

2.1.1.1 Types de formules et de questionnaires

Le Recensement du Canada utilise différentes formules et différents questionnaires pour recueillir des données auprès des Canadiens. Le type de questionnaire, ainsi que l'utilisation et la méthode de collecte, sont présentés ci-après dans le tableau 1.

La formule 1 est appelée Registre des visites (RV) et sert à dresser la liste de tous les logements privés occupés et non occupés, logements collectifs, exploitations agricoles et exploitants agricoles du secteur de dénombrement. Le RV sert comme liste d'adresses pour les opérations sur le terrain et le contrôle de la collecte du recensement.

La formule 2A (questionnaire abrégé) comprend 10 questions et est distribuée à 80 % des logements privés dans les secteurs de retour par la poste.

La formule 2B est un questionnaire complet qui sert à recueillir les mêmes données que la formule 2A, plus des données additionnelles sur une gamme variée de sujets, y compris l'ascendance autochtone, l'identité autochtone, l'appartenance à une bande/Première nation et le statut d'Indien

inscrit. Elle sert à dénombrer 20 % de tous les logements privés dans les secteurs de retour par la poste.

La formule 2C est un questionnaire complet similaire à la formule 2B et sert à recenser les personnes en poste à l'extérieur du Canada, y compris les fonctionnaires canadiens (fédéraux et provinciaux) et leur famille, ainsi que les membres des Forces armées canadiennes et leur famille. Elle sert également à dénombrer tous les autres citoyens canadiens, les immigrants reçus, de même que les résidents non permanents à l'extérieur du Canada qui souhaitent être recensés.

La formule 2D est le Questionnaire du Nord et des réserves. Il s'agit d'un questionnaire similaire à la formule 2B utilisé pour le recensement du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest (à l'exception de Whitehorse et Yellowknife), du Nunavut et des réserves indiennes, établissements indiens, districts sous administration indienne et terres réservées. En 2006, dans certains secteurs comportant des ménages non autochtones sur des terres autochtones louées, on n'a pas distribué le questionnaire 2D. Les questions de la formule 2D sont les mêmes que celles de la formule 2B, mais, dans les exemples fournis pour les réponses en toutes lettres, on énumère davantage de groupes autochtones à la question sur l'origine ethnique/ascendance et on indique des industries ou des professions que l'on retrouve plus fréquemment dans le Nord. Les exemples pour les questions sur la scolarité visent aussi la population autochtone vivant dans ces régions.

Les formules 3A et 3B sont utilisées pour dénombrer les personnes des logements collectifs (chaque personne vivant dans le logement collectif doit remplir une formule 3 distincte). Elles servent également à recenser les résidents habituels d'un ménage privé (p. ex., chambreurs, locataires de chambres, pensionnaires) qui préfèrent être recensés au moyen de leur propre questionnaire plutôt que d'être inclus dans un questionnaire 2A ou 2B. La formule 3A est le questionnaire individuel du recensement utilisé dans les logements collectifs recensés à partir des dossiers administratifs, en vue de dénombrer les résidents habituels et le personnel résident. La formule 3B est le questionnaire individuel complet et elle sert également pour l'autodénombrement des logements collectifs, afin de dénombrer les résidents habituels et le personnel résident.

Les résidents d'établissements institutionnels, comme les établissements de détention, les hôpitaux, les résidences pour personnes âgées, les orphelinats ou les prisons, sont dénombrés au moyen des dossiers administratifs de l'établissement. Pour être dénombré, un résident doit demeurer dans l'établissement depuis au moins six mois. Sinon, le résident est dénombré à son lieu de résidence habituel. Seules les données de base sont recueillies pour les résidents des établissements : âge, sexe, état matrimonial et langue maternelle. Les questions sur les Autochtones du questionnaire 2B/2D ne sont pas posées aux résidents des établissements.

Avant le jour du recensement, Statistique Canada a établi des listes de refuges pour distinguer les refuges pour sans-abri des autres types de logement collectif. Dans les refuges et autres installations du genre, les huit questions du questionnaire abrégé ont été répondues, dans la mesure du possible, au moyen des dossiers administratifs. Il s'agit des mêmes questions qui ont été posées à tous les Canadiens. Dans tous les cas, on a pris note de l'âge et du sexe. On n'a pas posé les questions du questionnaire 2B/2D sur les Autochtones aux sans-abri.

Une formule 4 est remplie par le personnel du recensement dans les cas où les ménages sont absents ou les logements sont inoccupés le jour du recensement. Le Registre des visites indique si un questionnaire du recensement a été rempli et, si aucun questionnaire n'a été rempli, la formule 4 en indique la raison.

Tableau 1 Utilisation et méthode de collecte pour les questionnaires du Recensement de 2006

Type de questionnaire	Méthode de collecte	Utilisation du questionnaire
Formule 2A abrégée	1) Autodénombrement 2) Internet	Reçue par 80 % des ménages au Canada.
Formule 2B complète	1) Autodénombrement 2) Internet	Reçue par 20 % des ménages au Canada.
Formule 2C complète	Autodénombrement	Sert à dénombrer les personnes en poste à l'extérieur du Canada, comme les fonctionnaires canadiens (fédéraux et provinciaux) et leur famille, les membres des Forces armées canadiennes et leur famille, ainsi que tous les autres citoyens canadiens, immigrants reçus et résidents non permanents à l'extérieur du Canada qui demandent à être dénombrés.
Formule 2D complète	Méthode de l'intervieweur	Sert à dénombrer les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest (à l'exception de Whitehorse et Yellowknife), du Nunavut, des réserves indiennes, des établissements indiens, des districts sous administration indienne et des terres réservées
Formule 3A abrégée	Combinaison de la méthode de l'intervieweur et de l'autodénombrement	Utilisée dans les logements privés recensés sur une formule 2A pour dénombrer les résidents habituels désireux d'être dénombrés séparément dans les logements privés (p. ex., chambreurs, pensionnaires) et dans les logements collectifs recensés à partir des registres, pour dénombrer les résidents habituels et les membres résidents du personnel.
Formule 3B complète	Combinaison de la méthode de l'intervieweur et de l'autodénombrement	Utilisée dans les logements privés recensés sur une formule 2B pour dénombrer les résidents habituels désireux d'être dénombrés séparément dans les logements privés (p. ex., chambreurs, pensionnaires) et dans les logements collectifs autodénombrés pour dénombrer les résidents habituels et les membres résidents du personnel.

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006.

2.1.1.2 Langues officielles

Quatre-vingt pour cent de tous les ménages ont reçu une trousse de questionnaire comprenant un questionnaire abrégé en anglais et en français. Les 20 % de ménages qui restent ont reçu une trousse de questionnaires comprenant un questionnaire complet unilingue ou des versions du questionnaire complet dans les deux langues officielles.

Les ménages qui souhaitaient recevoir un questionnaire en anglais ou en français pouvaient communiquer avec l'Assistance téléphonique du recensement ou remplir le questionnaire en ligne dans la langue officielle de leur choix.

2.1.1.3 Langues autochtones

La formule 2D du Recensement de la population a servi à recenser les collectivités autochtones vivant dans les réserves indiennes, ainsi qu'à mener le recensement anticipé dans le Nord (dénombrement anticipé). Afin d'aider les personnes dont la première langue n'est pas l'anglais ni le français, les questions du recensement ont été traduites en 18 langues autochtones. Le questionnaire 2D a été produit dans les langues suivantes :
Atikamekw (Manawan-Wemotaci)
Atikamekw (Opitciwon)
Blackfoot
Cri du Québec
Dakota
Déné (Dogrib)

Innuinaqtun
Inuktitut (Labrador)
Inuktitut (Nouveau-Québec)
Inuktitut (Nunavut)
Inuvialuktun
Mi'kmaq
Montagnais
Naskapi
Ojibway
Oji-Cri
Cri des plaines
Cri des marais

2.1.1.4 Livraison des questionnaires

En 2006, environ 98 % des ménages ont été dénombrés au moyen de l'autodénombrement. Les 2 % des ménages qui restent ont été dénombrés au moyen de la méthode de l'intervieweur. On a recours à cette méthode dans les cas où la population est très petite et que l'échantillonnage (c.-à-d. la collecte de données auprès d'une petite partie de la population et l'utilisation des résultats pour représenter l'ensemble) peut ne pas produire des données fiables. Dans les réserves indiennes et les établissements indiens et dans les régions du Nord et les régions éloignées, chaque ménage a reçu un questionnaire complet, et l'interview a été menée par un recenseur.

Dans les ménages dénombrés par l'autodénombrement on a demandé aux membres du ménage de remplir le questionnaire pour eux-mêmes et pour les autres membres du ménage et de le renvoyer en ligne ou dans l'enveloppe-réponse jaune, au plus tard le 16 mai 2006, jour du recensement.

2.1.1.5 Nouveautés pour le Recensement de 2006 : Questionnaire en ligne et autres changements

Dans le cadre du Recensement de 2006, on a fourni aux membres des ménages autodénombrés l'option de remplir leur questionnaire en ligne et de le renvoyer sous forme électronique ou par la poste dans une enveloppe-réponse et port payée. C'est la première fois que l'option sur Internet était disponible.

Chaque questionnaire sur papier comporte un code d'accès à Internet unique, qui est imprimé sur la première page, ainsi que l'adresse du site Web du Recensement de 2006 (www.recensement2006.ca). Les répondants avaient besoin de ce code d'accès pour remplir leur questionnaire en ligne. L'application en ligne du recensement produit un numéro de confirmation que le répondant devait conserver comme preuve qu'il a rempli le questionnaire du recensement en ligne.

À la fin d'août 2006, 18,5 % des ménages canadiens avaient profité de cette occasion sans précédent de remplir leur questionnaire du recensement en ligne.

Pour plus de renseignements, voir :
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/info/online-en_ligne-fra.cfm.

Les changements pour 2006 comprenaient une nouvelle question dans le questionnaire complet, conçue pour réduire le fardeau du répondant et visant à obtenir la permission pour Statistique Canada d'utiliser les données des dossiers fiscaux. Le pourcentage de consentement dans la base de données s'établissait à 89,1 %. Pour plus de renseignements, voir :
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/info/income-revenu-fra.cfm.

Les questions sur la scolarité (du questionnaire complet) ont également été remaniées, afin d'améliorer la qualité des réponses, et une nouvelle question sur le lieu des études a été ajoutée.

Le questionnaire abrégé et le questionnaire complet comprenaient une nouvelle question visant à demander aux répondants s'ils permettent à Statistique Canada de rendre leurs données publiques dans 92 ans, aux fins de la recherche historique et généalogique. Au niveau national, 56 % des Canadiens ont choisi de rendre leurs données personnelles publiques dans 92 ans. Pour plus de renseignements, voir : http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/about-apropos/gen-rslt92ques-fra.cfm.

2.1.2 Dénombrement anticipé

Dans les régions éloignées, le recensement s'est tenu en février et mars 2006, afin de dénombrer les personnes avant qu'elles migrent vers les camps de chasse et de pêche. Dans ces régions, le recensement a été mené au moyen d'interviews sur place, grâce à un questionnaire 2D. Outre la formation du personnel plus tôt pour le dénombrement anticipé, les superviseurs des opérations sur le terrain ont assuré la coordination avec les dirigeants locaux des Premières nations et des Inuits pour pouvoir tenir le dénombrement anticipé.

2.2 Questions et instructions concernant l'ascendance autochtone, l'identité autochtone, le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités et l'appartenance à une bande indienne/Première nation

Le Guide du recensement, qui est distinct du questionnaire, comprend des instructions et des exemples, afin d'aider les répondants à répondre à chaque question du recensement de la façon la plus précise possible. Il indique également les raisons pour lesquelles les questions sont posées et comment les renseignements fournis par les répondants seront utilisés.

On a demandé à un adulte de remplir le questionnaire pour tous les membres du ménage. Cette personne est appelée personne 1.

La personne 1 doit entrer l'information pour toutes les personnes qui vivent habituellement dans le ménage, y compris tous les enfants, colocataires, chambreurs, enfants qui vivent ailleurs lorsqu'ils fréquentent l'école, enfants en garde partagée qui vivent dans le logement la plupart du temps, et personnes qui vivent habituellement dans le logement, mais qui se trouvent dans un établissement, comme un hôpital, une résidence pour personnes âgées ou une prison, depuis moins de six mois.

Les questions et les instructions des questionnaires 2B et 2D sont fournies ci-après :

Origine ethnique/ascendance – Question 17

Les renseignements suivants ont été fournis aux répondants dans le Guide du recensement 2B et dans le manuel des interviewers sur le terrain 2D.

Cette question a trait à l'origine ethnique ou culturelle des **ancêtres** d'une personne. Un ancêtre est une personne dont on descend et qui est habituellement plus éloignée que les grands-parents. Si l'on fait exception des Autochtones, la plupart des gens peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'aux premiers de leurs ancêtres venus sur ce continent. L'ascendance ne doit **pas** être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité.

Pour toutes les personnes, inscrivez le groupe ethnique ou culturel précis auquel les ancêtres de la personne appartenaient et non la langue qu'ils parlaient. Par exemple, inscrivez « Haïtien » au lieu de « Français », ou « Autrichien » au lieu d'« Allemand ».

Dans le cas des personnes ayant une origine **indienne de l'Inde** ou **sud-asiatique**, inscrivez l'origine ou les origines précise(s), n'inscrivez pas Indien. Par exemple, précisez s'il s'agit d'un « Indien de l'Inde » ou d'un « Indien de la Guyane » ou inscrivez le groupe précis, comme « Panjabi » ou « Tamoul ».

Dans le cas des personnes ayant des ancêtres **autochtones**, inscrivez l'origine ou les origines précise(s). Par exemple, précisez s'il s'agit d'un « Cri », d'un « Micmac », d'un « Ojibway », d'un « Indien de l'Amérique du Nord » ou d'un « Métis ». N'inscrivez pas **Indien**.

La question sur l'origine ethnique du questionnaire complet du Recensement de 2006 (formule 2B) se lit comme suit :

Figure 2 Recensement de 2006 – Question 17, formule 2B

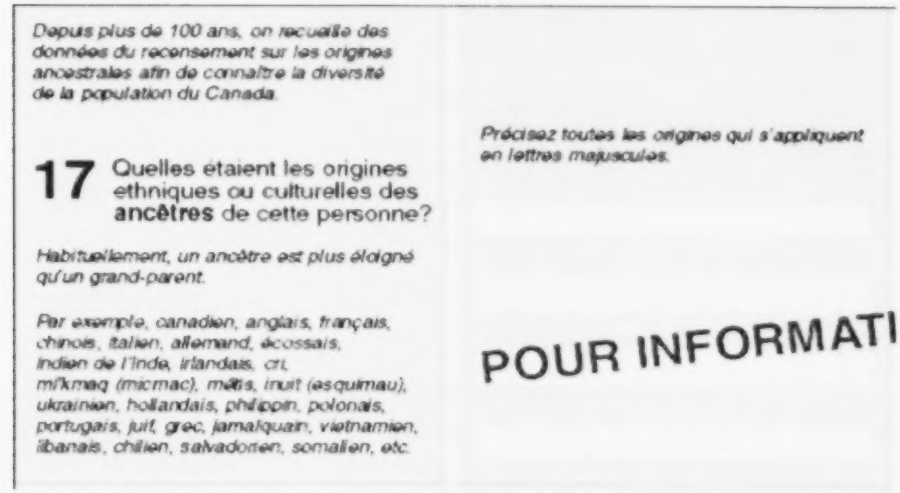

À noter que même si la question sur l'ascendance comprise dans la formule 2D du Recensement de 2006 (ci-après) est la même que dans la formule 2B, la liste d'exemples diffère.

Figure 3 Recensement de 2006 – Question 17, formule 2D

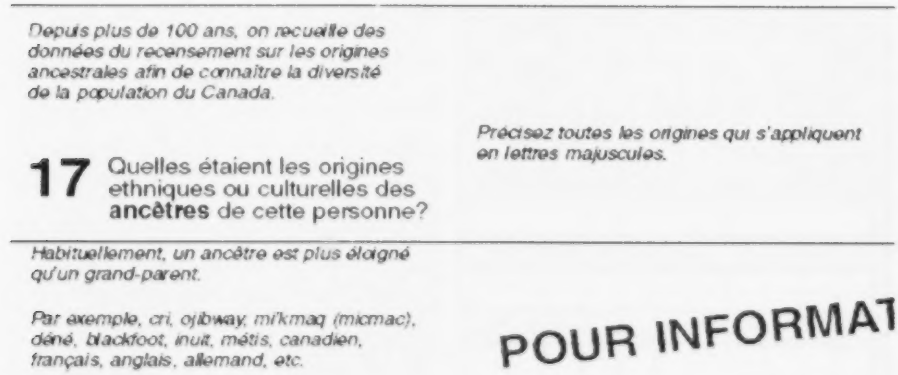

De 1981 à aujourd'hui, l'ascendance autochtone a été définie par la descendance du côté de la mère et du père. La question sur l'origine ethnique permet la déclaration d'une ascendance unique ou d'ascendances multiples.

Identité autochtone – Question 18

Les renseignements suivants ont été fournis aux répondants dans le Guide du recensement 2B et dans le Manuel des intervieweurs sur le terrain 2D.

Répondez à cette question, que la personne soit ou non un Autochtone de l'Amérique du Nord.

Les Autochtones sont habituellement des personnes ayant des ancêtres qui habitaient l'Amérique du Nord avant la venue des Européens et qui s'identifient à un des trois groupes autochtones qui sont énumérés dans le questionnaire.

Les personnes qui se considèrent comme les Indiens de l'Inde ou d'Asie ou, encore, qui ont des racines ethniques sur le sous-continent indien, devraient normalement répondre **Non** à cette question.

Les personnes qui se considèrent comme étant des Métis en raison de leur double ascendance, mais qui n'ont pas d'ascendance autochtone de l'Amérique du Nord – par exemple, celles qui proviennent d'Afrique, des Antilles et de l'Amérique du Sud –, répondraient normalement **Non** à cette question.

En 2006, la question sur l'identité autochtone était identique à celle posée en 2001 et en 1996. Elle se lit comme suit :

Figure 4 Recensement de 2006 – Question 18, formule 2B

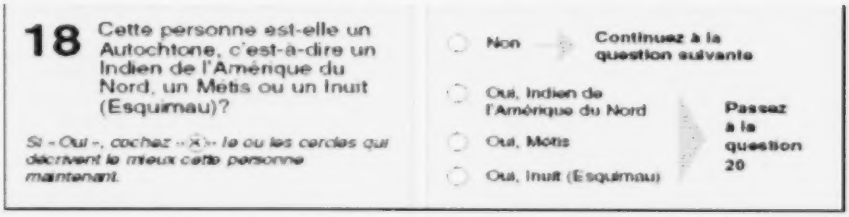

Bien que la question sur l'identité posée dans la formule 2D au Recensement de 2006 soit identique à celle de la formule 2B, le terme « Esquimau » ne fait pas partie de la question.

Appartenance à une bande indienne ou à une Première nation – Question 20

Les renseignements suivants ont été fournis aux répondants dans le Guide du recensement 2B et dans le Manuel de l'intervieweur sur le terrain 2D.

Une bande indienne ou une Première nation est un groupe de personnes pour lequel des terres ont été réservées et dont les fonds sont détenus par la Couronne. Un membre d'une bande est une personne reconnue comme membre d'une bande par la bande elle-même ou par la *Loi sur les Indiens* du Canada.

Inscrivez l'appartenance à une bande ou à une Première nation et non l'appartenance à une tribu (par exemple « bande de la Première nation des Chemawawin » au lieu de « Cri »).

La question 20, c'est-à-dire la question portant sur l'appartenance à une bande indienne ou à une Première nation figurant dans le questionnaire du Recensement de 2006 se lit comme suit :

Figure 5 Recensement de 2006 – Question 20, formule 2B

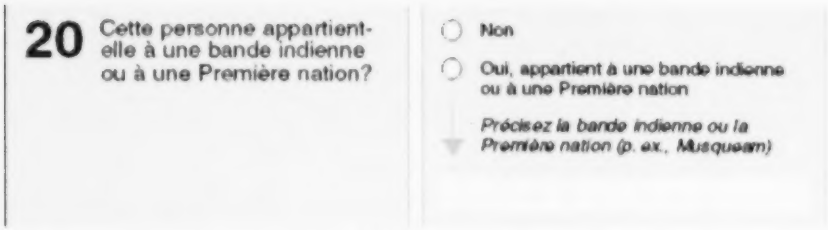

Indien inscrit ou Indien des traités – Question 21

Les renseignements suivants ont été fournis aux répondants dans le Guide du recensement 2B et dans le Manuel de l'intervieweur sur le terrain 2D.

Cochez le cercle **Oui** pour les personnes qui :

- sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens*;
- sont des Indiens des traités, **uniquement** si elles sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens*;
- ont été inscrites à titre d'Indien depuis juin 1985, lorsque la *Loi sur les Indiens* a été modifiée par le projet de loi C-31.

Toute autre personne devrait répondre **Non** à cette question, y compris les personnes qui auraient le droit de s'inscrire aux termes de la *Loi sur les Indiens*, mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne l'ont pas fait.

Figure 6 Recensement de 2006 – Question 21, formules 2B et 2D

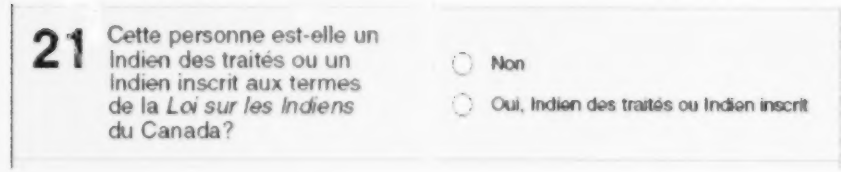

3 Traitement des données (Disponible plus tard en 2009 dans la partie 2 du rapport)

Le traitement des données porte sur toutes les étapes allant de la réception et de l'enregistrement du questionnaire papier jusqu'à l'attribution des coefficients de pondération (qui servent à extrapoler à l'ensemble de la population les données recueillies auprès de l'échantillon de 20% des ménages). Le chapitre 3 présente cette information de façon générale, mais aussi en donnant des détails sur le traitement des données sur les Autochtones, plus précisément le contrôle et l'imputation (c'est-à-dire la correction des données manquantes ou incohérentes) pour les questions 18, 20 et 21.

4 Diffusion

4.1 Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes dont il est question dans le présent document s'appliquent à toutes les données que Statistique Canada publie, peu importe leur source, y compris les enquêtes, les recensements et les sources administratives, ainsi que les totalisations simples et les estimations.

Les signes conventionnels dans les tableaux http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/guide-symbol_f.htm s'appliquent à toutes les données publiées par Statistique Canada :

- Légende des signes conventionnels http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/guide-symbol_f.htm
- Définitions http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/guide-symbol_f.htm
- Signes qualitatifs des données http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/guide-symbol_f.htm
- Signes d'analyse des données http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/guide-symbol_f.htm
- Signes conventionnels désuets http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/guide-symbol_f.htm
- Catégories de signes conventionnels et présentation http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/guide-symbol_f.htm
- Présentation des signes d'accompagnement dans les publications imprimées http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/guide-symbol_f.htm
- Présentation des signes d'accompagnement dans les publications électroniques http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/guide-symbol_f.htm

4.2 Présentation des données

Les données du recensement sur les Autochtones peuvent être consultées dans le site Web du recensement à partir des liens suivants :

Recensement de 2006 http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/index.cfm

Faits saillants en tableaux, Recensement de 2006
http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/highlights/index.cfm
Tableaux thématiques, Recensement de 2006
http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/topics/index.cfm?
Profils à chaque niveau géographique, Recensement de 2006
Composantes des profils cumulatifs et des diffusions
http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/profiles/release/Index.cfm?
Séries des profils sur papier ($)
Profils des communautés de 2006
http://www12.statcan.ca/english/census06/data/profiles/community/Index.cfm?Lang=F
Profils des secteurs de recensement (SR), Recensement de 2006
http://www12.statcan.ca/english/census06/data/profiles/ct/Index.cfm?Lang=F
Profil de la population autochtone, Recensement de 2006
http://www12.statcan.ca/english/census06/data/profiles/aboriginal/Index.cfm?Lang=F
Profil des circonscriptions électorales fédérales (CÉF)
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-595/p2c.cfm?TPL=INDX&LANG=F
Profils d'intérêt spécial http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/profiles/sip/Index.cfm?

Tendances du recensement, Recensement de 2006
http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/trends/index.cfm

Recensement de 2001 http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Standard/Index.cfm

Faits saillants en tableaux, Recensement de 2001
http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/highlight/Index.cfm
Tableaux thématiques, Recensement de 2001
http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/themes/index.cfm
Profils à chaque niveau géographique, Recensement de 2001
http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/profiles/index.cfm

Recensement de 1996 http://www12.statcan.ca/francais/census01/info/census96.cfm

Tableaux sur Le Pays http://www.statcan.ca/francais/census96/nation_f.htm
Profils à chaque niveau géographique, Recensement de 1996
http://www12.statcan.ca/francais/census01/info/census96.cfm

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les données du Recensement de 2006 et celles des recensements précédents. Veuillez voir la section 6.1 concernant la comparabilité historique pour plus de renseignements.

5 Mesure de la qualité des données

5.1 Généralités

Le Recensement de 2006 a été un projet important et complexe et, même si des efforts considérables ont été déployés pour appliquer des normes élevées à l'ensemble des opérations de collecte et de traitement, les estimations qui en découlent sont inévitablement sujettes à un certain degré d'erreur. Les utilisateurs des données du recensement devraient être conscients que de telles erreurs existent et devraient avoir une idée de leurs principales composantes, afin de pouvoir évaluer pour eux-mêmes l'utilité des données du recensement.

5.2 Sources des erreurs et études d'évaluation

Pour les données du recensement en général, les principaux types d'erreurs sont les suivants : erreurs de couverture, erreurs dues à la non-réponse, erreurs de traitement, erreurs d'échantillonnage.

Des erreurs de couverture se produisent lorsqu'on oublie des logements ou des personnes, qu'on les dénombre à tort ou qu'on les compte plus d'une fois.

Des erreurs dues à la non-réponse se produisent lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses d'un certain nombre de ménages ou de personnes, en raison d'une absence prolongée ou pour une autre raison, ou bien lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses pour un certain nombre de questions dans un questionnaire rempli.

Des erreurs de réponse se produisent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, interprète mal une question du recensement et inscrit une mauvaise réponse ou tout simplement se trompe de case de réponse.

Des erreurs de traitement peuvent se produire à diverses étapes, notamment lors du codage, lorsque les réponses en toutes lettres sont converties en codes numériques; lors de la saisie des données, lorsque les réponses figurant au questionnaire du recensement sont transférées en format électronique par un système de reconnaissance optique de caractères ou par des préposés à l'entrée de données; lors de l'imputation, lorsqu'une réponse « valide », mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou « invalide » (« valide » et « invalide » renvoient à la cohérence de la réponse compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement).

Les erreurs d'échantillonnage s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages. Ces erreurs résultent du fait que les réponses à ces questions supplémentaires, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des réponses qu'on aurait obtenues si l'on avait posé ces questions à tous les ménages. (Ce problème d'erreurs d'échantillonnage ne s'applique pas dans le cas des réserves, ni des collectivités éloignées et du Nord, étant donné que tous les ménages reçoivent le questionnaire complet (2D).)

Pour plus de renseignements sur la qualité des données et les sources d'erreurs, voir : http://www12.statcan.ca/francais/census06/reference/dictionary/app002.cfm.

Pour plus de renseignements sur la vérification de la qualité des données en place pour le Recensement de 2006, voir : http://www12.statcan.ca/francais/census06/reference/qualityver.cfm.

5.3 Qualité des données et suppression de données

Les données diffusées dans le cadre du recensement font l'objet d'une gamme variée de processus automatisés et manuels, afin de déterminer si certaines doivent être supprimées. Cela est fait principalement pour deux raisons : (1) garantir la non-divulgation de l'identité des répondants et de leurs caractéristiques (« confidentialité »), et (2) limiter la diffusion des données de qualité inacceptable (qualité des données).

5.3.1 Arrondissement aléatoire et suppression de région

On a recours à l'**arrondissement aléatoire** pour supprimer toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire, vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de « 5 » et, dans certains cas, de « 10 ».

Dans le cas des données 2A (100 %), tous les chiffres sont arrondis à un multiple de 5. Cela signifie que tous les chiffres 2A se termineront par 0 ou 5. L'algorithme d'arrondissement aléatoire utilisé assure le contrôle des résultats et arrondit la valeur unitaire du chiffre selon une fréquence déterminée au préalable. Le tableau ci-après montre ces fréquences. À noter que les chiffres qui se terminent par 0 ou 5 ne sont pas modifiés et demeurent tels quels.

Tableau 2 Fréquence de l'arrondissement aléatoire (données intégrales)

Valeur unitaire de	Arrondie à un chiffre se terminant par 0	Arrondie à un chiffre se terminant par 5
1	4 fois sur 5	1 fois sur 5
2	3 fois sur 5	2 fois sur 5
3	2 fois sur 5	3 fois sur 5
4	1 fois sur 5	4 fois sur 5
5	Jamais	Toujours
6	1 fois sur 5	4 fois sur 5
7	2 fois sur 5	3 fois sur 5
8	3 fois sur 5	2 fois sur 5
9	4 fois sur 5	1 fois sur 5
0	Toujours	Jamais

Source: Statistique Canada, 2006 Normes et lignes directrices relatives à la confidentialité et à la qualité des données (version publique).

Les données 2B (20 %) nécessitent un algorithme d'arrondissement aléatoire légèrement différent. Tous les chiffres supérieurs à 10 sont arrondis à un multiple de 5, comme pour les données 2A. Les chiffres inférieurs à 10 sont arrondis à un multiple de 10. Cela signifie que tous les chiffres 2B inférieurs à 10 seront toujours remplacés par 0 ou 10. Le tableau ci-après montre l'effet de l'arrondissement sur les chiffres 2B comportant une valeur inférieure à 10.

Tableau 3 Fréquence de l'arrondissement aléatoire (données de l'échantillon de 20 %)

Chiffre de	Arrondi à 0	Arrondi à 10
1	9 fois sur 10	1 fois sur 10
2	8 fois sur 10	2 fois sur 10
3	7 fois sur 10	3 fois sur 10
4	6 fois sur 10	4 fois sur 10
5	5 fois sur 10	5 fois sur 10
6	4 fois sur 10	6 fois sur 10
7	3 fois sur 10	7 fois sur 10
8	2 fois sur 10	8 fois sur 10
9	1 fois sur 10	9 fois sur 10
0	Toujours	Jamais

Source: Statistique Canada, 2006 Normes et lignes directrices relatives à la confidentialité et à la qualité des données (version publique).

Outre l'arrondissement aléatoire, on a recours à la **suppression de région** pour protéger encore davantage la confidentialité des réponses individuelles.

La **suppression des régions** est la suppression de toutes les caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée.

La taille de la population déterminée pour toutes les régions normalisées ou agrégations de régions normalisées est de 40, sauf pour les îlots, les côtés d'îlots ou les codes postaux. (Un côté d'îlot correspond généralement à un côté d'une rue en ville, entre deux intersections consécutives, il s'agit aussi de la plus petite unité géographique disponible à Statistique Canada.) Par conséquent, aucune caractéristique ou donnée totalisée ne doit être diffusée pour les régions dont la population est inférieure à 40, mais sont incluses à des niveaux géographiques plus élevés. Les chiffres de population et de logements ne sont pas supprimés pour ces petites régions.

La suppression s'applique à tous les produits comportant des données infraprovinciales (c.-à-d. la série des profils, les totalisations sommaires de base, les produits de données semi-personnalisés et personnalisés) faisant partie des données intégrales ou de l'échantillon de 20 %.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou les totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié.

5.3.2 Régions partiellement dénombrées

Des réserves et établissements indiens n'ont pas participé au recensement parce que le dénombrement n'a pas été permis ou parce qu'il a été interrompu avant la fin. En 2006, 22 réserves n'ont pas été dénombrées au complet, en baisse par rapport aux 30 réserves en 2001 et aux 77 en 1996. Aux termes des règles portant sur la qualité des données, ces régions non dénombrées doivent être identifiées et exclues des produits. On ne dispose pas de données pour ces réserves.

Pour plus de renseignements sur les réserves partiellement dénombrées, voir : http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/aboriginal-autochtones-fra.cfm.

5.3.3 Indice de la qualité des données et non-réponse globale

Un **indice de la qualité des données** fondé sur le taux global de non-réponse est calculé pour toutes les SDR, afin de rendre compte du niveau de qualité. Le taux global de non-réponse correspond au pourcentage de questions requises laissées sans réponse par les répondants.

Des **taux globaux de réponse** sont déterminés pour chacune des régions géographiques du recensement. Ces régions sont indiquées dans la base de données selon le taux de non-réponse. Les régions qui présentent un taux de non-réponse supérieur ou égal à 25 % sont supprimées des totalisations. Les régions qui présentent un taux global de non-réponse supérieur ou égal à 5 % mais inférieur à 25 % ont été regroupées en 2 catégories et sont marquées d'un indicateur distinct selon que le taux de non-réponse se situe entre 5 % et 10 % ou entre 10 % et 25 %.

Les totalisations dont l'indice de qualité est supérieur ou égal à 5 %, mais inférieur à 25 %, doivent être utilisées avec prudence. Seuls les chiffres de population et des logements sont diffusés pour les régions géographiques (SDR) dont l'indice de qualité des données est supérieur ou égal à 25 %. Toutefois, les caractéristiques additionnelles du recensement sont incluses dans toutes les totalisations de niveaux géographiques plus élevés. Cela signifie que même si les caractéristiques du recensement ne sont pas publiées pour ces SDR particulières, elles sont incluses dans les estimations provinciales ou nationales.

Les régions géographiques ne comportant pas d'indice de la qualité des données ont un taux global de non-réponse inférieur à 5 %.

Pour plus de renseignements sur les indicateurs de la qualité des données, voir :
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/DQ-QD/DQPractices-QDPratiques-fra.cfm?#DQflags;
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/DQ-QD/Appendix_B-Annexe_B-fra.cfm.

5.3.4 Données sur la citoyenneté et l'immigration

Les questions sur la citoyenneté et l'immigration n'ont pas été posées aux personnes qui vivent dans les réserves indiennes dans les établissements indiens et qui ont été dénombrées à l'aide du questionnaire 2D du recensement de 2006. Par conséquent on ne dispose pas de données sur la citoyenneté et l'immigration pour les réserves et les établisscments indiens.

Pour plus de renseignements sur les réserves et les établissements indiens dont les données sur la citoyenneté, le statut d'immigrant reçu et la période d'immigration sont supprimées, voir :
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/DQ-QD/reserves-fra.cfm.

5.3.5 Suppression des données sur le revenu

Les données sur la répartition du revenu et les données connexes sont supprimées si la population ne vivant pas en établissement de la région, à partir des bases de données intégrales ou de l'échantillon de 20 %, est inférieure à 250 personnes, ou si le nombre de ménages privés est inférieur à 40.

5.3.6 Qualité des données et collectivités « vivant dans les réserves »

En général, dans le cadre du recensement, on a pu obtenir des chiffres précis de population et des logements et maintenir des taux élevés de réponse aux questions du recensement pour toutes les régions géographiques du Canada. Toutefois, certaines subdivisions de recensement (SDR), y compris certaines réserves indiennes, comportent des taux élevés de non-réponse pour certaines questions du recensement, même si des chiffres précis de population et des logements ont été obtenus. Les taux de réponse seront abordés de façon plus approfondie dans la partie 2 du rapport.

5.3.6.1 Chiffres de population et des logements

Les chiffres de population et des logements sont disponibles pour tous les niveaux géographiques, sauf les réserves et les établissements indiens partiellement dénombrés (22). Les chiffres de population et des logements sont disponibles pour toutes les collectivités participantes « vivant dans les réserves».

La disponibilité des chiffres de population et des logements s'applique aux collectivités « vivant dans les réserves » pour lesquelles d'autres caractéristiques du recensement peuvent être supprimées, comme :

- les collectivités « vivant dans les réserves » (subdivisions de recensement) pour lesquelles l'indice de qualité des données est supérieur ou égal à 25 %;
- les collectivités « vivant dans les réserves » dont la taille de population est inférieure à 40.

5.3.6.2 Données du recensement provenant des questions de base (questionnaire abrégé 2A) et des questions détaillées (questionnaire complet 2B/2D)

La non-réponse globale est calculée à la fois pour l'ensemble de base de questions (les questions 1 à 8 du questionnaire 2A) et pour le reste des questions qui forment le questionnaire complet du recensement (2B/2D). L'indice de la qualité des données peut être différent pour les deux ensembles de questions.

Par exemple, il se peut que la collectivité ait un taux global de non-réponse inférieur à 5 % pour l'ensemble de base des questions 2A et un taux global de non-réponse de 25 % ou plus pour les questions plus détaillées et nombreuses des questionnaires 2B/2D. Dans cet exemple, les données de base 2A seraient disponibles pour la collectivité. Comme l'indiquait précédemment la section 5.3.3, les données additionnelles 2B/2D seraient uniquement incluses dans les totalisations des niveaux géographiques supérieurs (provincial et national).

Questions de base – (questionnaire abrégé 2A du recensement)

L'ensemble de base de questions 2A comprend huit questions sur des sujets de base comme le lien avec la personne 1, l'âge, le sexe, l'état matrimonial et la langue maternelle.

Questions détaillées – (questionnaire complet 2B/2D du recensement)

Les questions additionnelles comprises dans le questionnaire 2B/2D sont au nombre de 45 et portent sur des sujets comme l'identité autochtone, l'ascendance autochtone (origine ethnique), l'éducation, la mobilité, le revenu et l'emploi.

Données disponibles sur les collectivités « vivant dans les réserves »

Les tableaux qui suivent résument et montrent le nombre de collectivités définies comme étant dans des réserves et pour lesquelles des données sont disponibles.

Les différents niveaux des données disponibles sont présentés, et vont d'un ensemble complet de données (chiffres de population et de logements, données 2A et 2B/2D) à l'absence de données pour les régions incomplètement dénombrées.

Tableau 4 Disponibilité des données sur les collectivités « vivant dans les réserves »[1], Recensement de 2006

Données disponibles	Total des collectivités « vivant dans les réserves »
Population supérieure à 40	
Données complètes	
Données complètes – chiffres de population et de logements, données de base et données détaillées sur les caractéristiques	575
Données partielles	
Données partielles – chiffres de population et de logements, données de base seulement	34
Données partielles – chiffres de population et de logements, données détaillées sur les caractéristiques seulement	4
Chiffres de population et de logements seulement	68
Population inférieure à 40[2]	
Chiffres de population et de logements seulement	184
Région partiellement dénombrée – données non disponibles	22
Total des collectivités – habitées	887

Total des collectivités – inhabitées 289

Total des collectivités 1 176

Notes:
1. Collectivités « vivant dans les réserves » – voir la définition à la section 1.3
2. Le chiffre de population est inférieur à 40 – les données détaillées sont supprimées pour des raisons de confidentialité et non à cause de la qualité des données

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006.

Pour plus de renseignements sur les types de subdivisions de recensement et les subdivisions de recensement sélectionnées liées à la population « vivant dans les réserves », voir : http://www12.statcan.ca/francais/census06/reference/dictionary/geo012.cfm.

Pour plus de renseignements sur les subdivisions de recensement (collectivités) pour lesquelles des données 2A ou 2B/2D sont supprimées, voir :
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/sup_CSD2B-SDR2B-fra.cfm;
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/sup_CSD2A-SDR2A-fra.cfm.

Tableau 5 Disponibilité des données sur les collectivités « vivant dans les réserves »[1], recensements de 1996, 2001 et 2006

Données disponibles	1996		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population supérieure à 40						
Données complètes						
Données complètes – chiffres de population et de logements, données de base 2A et données détaillées 2D sur les caractéristiques	561	65,3	597	67,8	575	64,8
Données partielles						
Données partielles – chiffres de population et de logements, données de base 2A seulement	2	0,2	25	2,8	34	3,8
Données partielles – chiffres de population et de logements, données détaillées 2D sur les caractéristiques seulement	..	..	..	..	4	0,5
Chiffres de population et de logements seulement	10	1,2	39	4,4	68	7,7
Population inférieure à 40[2]						
Chiffres de population et de logements seulement	209	24,3	190	21,6	184	20,7
Régions partiellement dénombrées – données non disponibles	77	9,0	30	3,4	22	2,5
Total des collectivités – habitées	861	100,0	881	100,0	887	100,0

.. indisponible pour une période de référence précise

Notes:
1. Collectivités « vivant dans les réserves » – voir la définition à la section 1.3.
2. Le chiffre de population est inférieur à 40 – les données détaillées sont supprimées pour des raisons de confidentialité et non à cause de la qualité des données.

Source: Statistique Canada, recensements 2006, 2001 et 1996.

La comparaison de la disponibilité des données pour les trois années de recensement devrait se faire avec prudence. Il y a eu des modifications de la méthodologie au fil du temps, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le calcul des taux globaux de non-réponse et pourrait limiter leur comparabilité au fil du temps.

Il faut prendre en compte les facteurs additionnels et procéder à une analyse pour mieux comprendre la disponibilité et la qualité des données. Des recherches plus poussées sont effectuées et les résultats seront disponibles, dans la partie 2 du présent rapport technique.

L'analyse préliminaire montre que, globalement, lorsque tous les regroupements de données disponibles sont pris en compte, les données disponibles pour les collectivités vivant dans les réserves ont augmenté au fil du temps. La proportion de collectivités vivant dans les réserves pour lesquelles des données complètes ou partielles sont disponibles, pour tous les regroupements, a augmenté, pour passer de 90,9 % (1996) à 97,5 % (2006). La majeure partie de la hausse (5,6 %) s'est produite de 1996 à 2001, et on a noté une faible augmentation (1 %) de 2001 à 2006.

Comme on l'a indiqué précédemment, 22 réserves ont été incomplètement dénombrées en 2006, en baisse par rapport aux 30 réserves en 2001 et aux 77 en 1996. L'accroissement de la disponibilité des données, eu égard à tous les regroupements entre 1996 et 2001, peut être le résultat de la réduction du nombre de réserves incomplètement dénombrées. Autrement dit, l'augmentation du nombre de réserves pour lesquelles des données complètes/partielles sont disponibles pourrait être le fait de réserves pour lesquelles on ne disposait pas de données auparavant. La proportion de collectivités « vivant dans les réserves » pour lesquelles aucune donnée n'est disponible (réserves partiellement dénombrées) a diminué, pour passer de 9.0 % en 1996 à 2,5 % en 2006. Pour mieux comprendre les augmentations et les baisses, il est important d'examiner plus étroitement les changements qui ont touché la disponibilité des données sur les réserves au fil du temps. La partie 2 du Rapport technique portera en partie sur ce sujet.

L'analyse révèle aussi ce qui suit pour les différents regroupements de données disponibles :

La proportion de réserves pour lesquelles un ensemble complet de données sont disponibles est passée de 65,3 % en 1996 à 67,8 % en 2001, et est redescendue à 64,8 % en 2006.

La proportion de collectivités « vivant dans les réserves » dont la population est supérieure à 40 et pour lesquelles on dispose uniquement de chiffres de population a augmenté, passant de 1,2 % en 1996 à 7,7 % en 2006.

On a assisté à une hausse de 1996 à 2006 dans la disponibilité des deux catégories de données 2A et 2D. On a assisté à une baisse de 1996 à 2006 dans la proportion de petites réserves dont la population est inférieure à 40 et pour lesquelles des chiffres de population seulement sont disponibles, cette proportion étant passée de 24,3 % en 1996 à 20,7 % en 2006.

Comme il est indiqué précédemment, un examen plus étroit jettera de la lumière sur les changements au fil du temps. Une analyse régionale et une analyse de la taille de ces collectivités seront aussi comprises dans la partie 2. Même si la disponibilité globale des données pour les collectivités « vivant dans les réserves » a augmenté au fil du temps, l'amélioration de la qualité des données pour ces collectivités individuelles demeure un objectif clé du Recensement de 2011. L'analyse servira à nous renseigner sur les efforts déployés pour améliorer la qualité des données.

5.4 Couverture

Tout au long du processus de recensement, tous les efforts sont déployés pour produire des résultats de grande qualité. Les données qui en résultent, toutefois, font l'objet d'un certain degré d'imprécision. Parmi les inexactitudes figure **l'erreur de couverture de la population**, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les données du recensement excluent les personnes qui auraient dû être dénombrées et incluent les personnes qui ont été dénombrées plus d'une fois. C'est le résultat net de ces deux erreurs, le **sous-dénombrement net de la population**, qui quantifie le nombre net de personnes manquées par le recensement. Le Programme d'évaluation de la qualité des données du recensement fournit aux utilisateurs des renseignements sur l'erreur de couverture du recensement.

L'erreur de couverture se produit habituellement à l'étape de la collecte sur le terrain. Par exemple, il y a sous-dénombrement lorsqu'une personne n'est pas indiquée sur le questionnaire du recensement comme un résident habituel du logement, même si les règles du recensement sur les personnes à inclure et à exclure indiquent qu'elle devait l'être. Par exemple, il y a surdénombrement lorsque des enfants, dont les parents vivent séparés, sont comptés deux fois, une fois avec chaque parent. La situation d'une personne au sein de son ménage peut entraîner un surdénombrement ou un sous-dénombrement. Ainsi, quelqu'un dont l'emploi l'oblige à ne pas habiter avec sa famille pendant un certain temps risque d'être à la fois surdénombré et sous-dénombré.

Il faut souligner que les personnes qui vivent dans un logement dont on n'a jamais reçu un questionnaire de recensement ou dans un logement classé à tort comme inoccupé ne sont pas des exemples de sous-dénombrement. Cela s'explique parce que le traitement des données comprend

une étape au cours de laquelle on procède à une imputation statistique pour estimer le nombre de personnes vivant dans ce type de logement[3].

La présente section comprend des estimations du sous-dénombrement net de la population pour les totalisations des populations autochtones du Recensement de 2006. Les estimations de l'erreur de couverture pour les **réserves participantes** proviennent des résultats de deux études, la Contre-vérification des dossiers (CVD) et l'Étude sur le surdénombrement, qui mesurent respectivement le sous-dénombrement et le surdénombrement de la population du recensement. Pour les **réserves indiennes et les établissements indiens incomplètement dénombrés**, on présente des estimations calculées d'après un modèle. Étant donné qu'il n'existe aucune source fiable permettant de confirmer les hypothèses utilisées dans les modèles, il faut utiliser ces estimations avec prudence. On ne dispose d'aucune estimation sur l'erreur de couverture au Recensement de 2006 des **personnes ayant une identité autochtone qui vivaient hors réserve**.

5.4.1 Erreur de couverture pour les réserves participantes

Le tableau qui suit comprend des estimations du sous-dénombrement net du Recensement de 2006 pour toutes les personnes vivant dans les réserves participantes, y compris pour celles sans identité autochtone pour le Canada, pour la région de l'Est (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario) et pour la région de l'Ouest et du Nord (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest). Les limitations des études de couverture ne permettent pas de calculer des estimations selon l'identité autochtone. Le taux de sous-dénombrement net au recensement indique quel pourcentage de la population totale qui aurait dû être recensée, n'est pas compris, en chiffres nets, dans les totalisations du Recensement de 2006. Les utilisateurs ont intérêt à connaître l'erreur type d'une estimation pour déterminer si elle peut être utilisée.

3. L'imputation statistique est effectuée lors d'une étape du traitement des données du recensement qu'on appelle imputation du ménage complet, qui repose sur les résultats de l'Étude sur la classification des logements. Pour plus de renseignements, reportez-vous au chapitre 7 de la publication intitulée ***Couverture : Rapport technique du Recensement de 2001***, n° 92-394-XIF au catalogue. Veuillez noter que le Rapport technique sur la couverture pour 2006 paraîtra en novembre 2009.

Tableau 6 Sous-dénombrement net de la population du Recensement de 2006 « vivant dans les réserves »[1], pour le Canada, région[2]

			Canada	Est	Ouest et Nord
Chiffre du recensement[3]	Nombre		342 865	103 590	239 245
Sous-dénombrement net du recensement	Nombre estimé		40 623	3 645	36 978
	Erreur type		6 209	2 621	5 629
	Taux estimé	(%)	10,6	3,4	13,4
	Erreur type	(%)	3,4	2,5	2,3
Le sous-dénombrement net est-il statistiquement différent de zéro[4]?			Oui	Non	Oui

Notes:

1. « Dans les réserves »

La population « vivant dans les réserves » est définie selon des critères établis par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). La population « dans les réserves » comprend toutes les personnes qui vivent, d'après les définitions de la loi, dans une réserve indienne, dans un établissement indien, sur un autre type de terre créé par la signature d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et dans les autres collectivités nordiques affiliées aux Premières nations, selon les critères établis par Affaires indiennes et du Nord Canada. Prière de se reporter à la section 1.3. Ne sont pas comprises les estimations relatives aux 22 réserves indiennes et établissements indiens incomplètement dénombrés au Recensement de 2006.

2. Région

L'Est comprend Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario. L'Ouest comprend Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique. Le Nord comprend Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest. Il n'y a pas de réserve au Nunavut.

3. Chiffres du recensement

Ces données portent à la fois sur les Autochtones et les non-Autochtones. Elles proviennent de Statistique Canada. 2008. Identité autochtone (8), lieu de résidence (6), groupes d'âge (12) et sexe (3) pour la population du Canada, provinces et territoires, Recensement de 2006 – Données de l'échantillon de 20 % (tableau). Tableaux thématiques. Recensement de la population de 2006. Statistique Canada, n° au catalogue 97-558-XCB2006006. Publié le 15 janvier 2008.

4. Le sous-dénombrement net est-il statistiquement différent de 0?

Dans la plupart des cas, l'ampleur de l'incertitude dans l'estimation provenant de l'échantillonnage est telle qu'on ne peut conclure statistiquement que le sous-dénombrement net est différent de zéro. Si on veut inclure le sous-dénombrement net estimatif dans une estimation de la population, il faut tenir compte de cette contrainte. Par exemple, l'erreur-type pour l'Ontario est suffisamment grande pour conclure qu'il y a une probabilité raisonnable que le sous-dénombrement net effectif est de zéro.

⚠ **Remarque sur la qualité des données**

L'erreur-type procure une mesure de l'exactitude des estimations découlant de l'échantillonnage. Les estimations sont jugées exactes en deçà de plus ou moins deux erreurs-types 19 fois sur 20. Ce qui veut dire qu'il y a environ 19 chances sur 20 (95 % que le sous-dénombrement net national effectif des personnes vivant dans les réserves se situent dans la fourchette de 28 205 à 53 041 (40 623 + ou – deux erreurs-types). Ou qu'il y a environ deux chances sur trois (68 %) que le sous-dénombrement net effectif se situe dans la fourchette de 34 414 à 46 832 (40 623 + ou – une erreur-type).

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2006, Contre-vérification des dossiers de 2006 et Étude sur le surdénombrement du Recensement de 2006.

L'estimation du sous-dénombrement net est l'estimation du sous-dénombrement de la population moins l'estimation du surdénombrement de la population. Une limitation de l'estimation du surdénombrement tient au fait que, pour une région géographique donnée, comme une réserve

participante, l'estimation comprend les personnes qui sont inscrites sur les questionnaires de deux logements dont au moins un est dans une réserve. L'autre logement peut être dans la même réserve ou dans une réserve différente, ou encore hors réserve. Étant donné que l'Étude sur le surdénombrement ne permet pas de déterminer dans quel logement une personne aurait dû être recensée, on part de l'hypothèse que la personne est tout aussi susceptible d'avoir été recensée dans le premier logement que dans le deuxième. Par conséquent, afin de produire des estimations du sous-dénombrement, on attribue la moitié du poids de la personne à chaque logement. Ce concept est important pour les petits domaines, comme la population « vivant dans les réserves ». Environ la moitié des cas de surdénombrement qui touchent un logement situé dans une réserve touchent aussi un logement hors réserve.

Sources des données

Les estimations de l'erreur de couverture de la population du Recensement de 2006 sont calculées à partir des données du Recensement de 2006 et des résultats de deux études. La contre-vérification des dossiers (CVD) mesure le sous-dénombrement de la population, tandis que l'Étude sur le surdénombrement mesure le surdénombrement de la population. Dans la CVD, un échantillon aléatoire de personnes représentant la population cible du recensement est tiré de bases de sondage indépendantes du Recensement de 2006, comme des listes de personnes recensées au dernier recensement et une liste des naissances intercensitaires consignées dans les registres provinciaux des naissances. Les estimations reposent sur un échantillon de 3 579 personnes dans les provinces et sur un échantillon de 12 811 personnes dans les deux territoires. (La plupart avaient un poids de un.) On consulte la base de données du Recensement de 2006, afin de déterminer si ces personnes ont été recensées dans les faits. Au besoin, une interview téléphonique est menée pour recueillir de plus amples renseignements, afin de déterminer si la personne fait partie ou non du champ du recensement et, le cas échéant, pour produire d'autres données pour la recherche.

Le surdénombrement est mesuré grâce à l'appariement de la base de données du Recensement de 2006 et d'une liste partielle de personnes qui auraient dû être recensées, ainsi que l'appariement de la base de données du Recensement de 2006 avec elle-même. Les personnes ayant une identité autochtone appartiennent à l'univers 2B. Par conséquent, les coefficients de pondération de l'échantillon 2B s'appliquent au moment d'estimer le surdénombrement. L'Étude sur le surdénombrement applique un appariement exact automatisé et un appariement statistique. L'appariement statistique permet de déterminer les paires qui se rapprochent, mais qui ne sont pas exactes. Les paires de doubles possibles sont échantillonnées, et le nom de la personne échantillonnée, ainsi que ses caractéristiques démographiques, servent à déterminer les cas de dénombrement en double.

Pour plus de renseignements sur l'erreur de couverture de la population du Recensement de 2001, voir :
http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/tech_rep/coverage/index.cfm.

5.4.2 Erreur de couverture pour les réserves et les établissements partiellement dénombrés

Comme on l'a vu à la section 5.3.2, certains établissements indiens et réserves indiennes n'ont pas participé au recensement parce qu'il a été refusé ou parce qu'il a été interrompu avant d'être achevé. En 2006, 22 réserves ont été incomplètement dénombrées. On ne dispose pas de données du recensement pour ces régions, de sorte qu'elles ne figurent dans aucune totalisation du recensement.

Ces régions posent des problèmes particuliers dans le cas des études de la couverture et des estimations de la population. La population cible de la contre-vérification des dossiers (CVD) ne comprend pas les résidents au sujet desquels le recensement n'a pu recueillir aucune donnée. Toutefois, le Programme des estimations de la population exige une estimation de la population des résidents permanents de ces régions. Comme ni le recensement ni la CVD ne sont en mesure de produire une estimation de la population vivant dans ces régions, on a utilisé une méthode reposant sur un modèle. **Les estimations qui en découlent doivent être utilisées avec prudence**

puisqu'elles sont calculées entièrement au moyen d'un modèle dont les hypothèses ne peuvent être confirmées. La validité de ces estimations dépend de la mesure avec laquelle les hypothèses du modèle peuvent cerner la véritable situation sous-jacente.

Le tableau qui suit présente les résultats du modèle national.

Tableau 7 Estimations de modèle pour les réserves indiennes et les établissements indiens incomplètement dénombrés pour le Canada

	Canada
Estimation pour 2001	34 992
Chiffre estimé du recensement pour 2006	37 605
Taux net de sous-dénombrement pour 2006	6,3 %[1]
Sous-dénombrement net pour 2006	2 509
Estimation de la population pour 2006	40 115

Nota: Il faut utiliser ces estimations avec prudence puisqu'elles reposent sur un modèle dont les hypothèses ne peuvent être confirmées.

Note:

1. Ce taux de sous-dénombrement net pour 2006 est différent du taux indiqué à la section 5.4.1 pour les réserves indiennes participantes, puisqu'il s'obtient en divisant le sous-dénombrement net de 2006 **pour les réserves indiennes incomplètement dénombrées au Canada** par son estimation correspondante de la population pour 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Au Recensement de 2001, 30 réserves comptant environ 34 500 personnes ont été classées comme « incomplètement dénombrées ». Parmi les 22 réserves et établissements considérés comme incomplètement dénombrés au Recensement de 2006, six ont été considérés comme ayant été complètement dénombrés au Recensement de 2001, tandis que les 16 autres ont été considérés comme « incomplètement dénombrés » ou comme « ayant refusé de participer ». Les estimations pour 2006 sont supérieures d'environ 7,5 % aux estimations pour 2001.

Modèle d'estimation

Un modèle d'estimation en deux étapes a été élaboré pour estimer la population. On a d'abord procédé à une régression linéaire simple pour prédire les chiffres du Recensement en 2006. La régression linéaire a été calculée à partir de toutes les réserves indiennes qui avaient été complètement dénombrées au Recensement de 2001 et à celui de 2006. Le modèle suppose une croissance linéaire entre 2001 et 2006 pour l'ensemble des provinces avec des estimations distinctes dans le cas de la coordonnée à l'origine et des paramètres de régression pour chaque province. Le modèle a été évalué en fonction des hypothèses de régression de base que sont l'indépendance des erreurs, l'homogénéité des variances et la normalité des erreurs.

Le modèle de régression a utilisé comme variable d'entrée pour chaque réserve incomplètement dénombrée le chiffre réel du Recensement de 2001 ou le chiffre le plus probable calculé à l'aide du modèle de 2001. Le produit du modèle était le chiffre estimé du Recensement en 2006.

La deuxième étape sert à produire des chiffres cohérents avec ceux des études de couverture du recensement. Une correction a été apportée à l'estimation du chiffre du « recensement » pour tenir compte du sous-dénombrement net qui touche tous les résultats du recensement. On a estimé le

sous-dénombrement net pour les réserves complètement dénombrées en calculant d'abord le taux de sous-dénombrement net pour toutes les réserves incomplètement dénombrées dans chaque province et en appliquant ce taux à l'estimation du « recensement » de toutes les réserves indiennes incomplètement dénombrées dans la province. On a ensuite additionné le chiffre estimé du « recensement » et le « nombre estimé net de personnes omises » dans chaque réserve pour établir la population « estimée » des réserves indiennes incomplètement dénombrées.

Pour les estimations provinciales, prière de se référer à :
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/aboriginal-autochtones-fra.cfm#app3.

6 Comparabilité

6.1 Comparabilité historique

La comparabilité historique des données sur les Autochtones a subi les effets des changements législatifs, comme la modification de la *Loi sur les Indiens* du Canada, appelée projet de loi C-31, en 1985, ainsi que des modifications de l'environnement social découlant de jalons juridiques, comme l'affaire Powley[4], et des répercussions qu'ils ont eues concernant l'auto-identification des Autochtones. Ces changements ont trait aux personnes qui, d'un recensement à l'autre, modifient leur déclaration d'affiliation autochtone, de non-Autochtone à Autochtone, et d'Autochtone à non-Autochtone (Guimond, 2003; Siggner et Costa, 2005 mobilité ethnic)[5,6].

Par ailleurs, au fil du temps, les questions posées ont été modifiées, de même que leur libellé, leur présentation et les exemples utilisés. Toutefois, trois des quatre questions destinées aux Autochtones dans le recensement sont demeurées inchangées au cours des trois derniers recensements (1996, 2001 et 2006), sauf pour les exemples utilisés et les modifications touchant la question sur l'ascendance.

Les principaux facteurs qui ont des répercussions sur la comparabilité des données du recensement sur les Autochtones au fil du temps sont les suivants :

- population omise dans les réserves et les établissements indiens partiellement dénombrés;
- sous-dénombrement de la population des réserves et des établissements participants et sous-dénombrement de la population autochtone hors réserve;
- modifications de la présentation et du libellé des questions.

6.1.1 Population omise dans les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés

Certains établissements indiens et réserves indiennes n'ont pas participé au recensement, le dénombrement n'ayant pas été autorisé ou ayant été interrompu avant d'être terminé. En 2006, on comptait 22 réserves ou établissements partiellement dénombrés, soit une baisse par rapport au chiffre de 30 enregistré en 2001 et de 77 en 1996.

En 1996, on estime que 43 566 personnes ont été omises dans des réserves et établissements partiellement dénombrés. Ce nombre est passé à 34 500 en 2001, puis est remonté à 40 115 en 2006.

Les données comportant des changements d'un recensement à l'autre peuvent être rajustées en vue d'inclure uniquement dans la comparaison les réserves dénombrées dans les recensements. Cette approche a été adoptée dans le rapport de diffusion des données sur la population autochtone du Recensement de 2006 : **Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006**
http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/aboriginal/index.cfm.

4. Droits Métis – Powley
http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/ofi/mns/pwy-fra.asp
5. Guimond, Éric. 2003. « Définitions floues et explosion démographique : Identités mouvantes des groupes autochtones au Canada », dans *Lancement de Des Gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain*, D. Newhouse et E. Peters, Ottawa, Ontario, Projet de recherche sur les politiques.
6. Siggner, Andrew J. et Costa, Rosalinda. (2005). Situation des peuples autochtones dans les régions metropolitaines de recensement, 1981-2001. Statistics Canada 89-613-MIF - N°. 008 au catalogue.

Pour la liste des réserves partiellement dénombrées, voir :
http://www.statcan.ca/francais/census96/appnd1_f.html, pour la liste de 1996;
http://www12.statcan.ca/francais/census01/Meta/indres.cfm, pour la liste de 2001;
http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/aboriginal-autochtones-fra.cfm, pour la liste de 2006. À noter que chacun de ces liens comprend un tableau faisant état des réserves partiellement dénombrées pour un recensement particulier, ainsi que des chiffres de population des recensements précédents, lorsqu'ils sont disponibles.

6.1.2 Sous-dénombrement de la population dans les réserves et établissements indiens participants et sous-dénombrement de la population autochtone hors réserve

Il y a sous-dénombrement lorsque des personnes ou des logements sont omis pendant le dénombrement. Des personnes peuvent être omises lorsque des logements sont manqués ou lorsqu'il existe des incertitudes quant aux personnes à inclure dans le questionnaire.

En 2006, on estime que le sous-dénombrement net de la population vivant dans les réserves et établissements indiens participants s'établissait à 40 623 personnes, soit 10,6 %, comparativement à 2,7 % de sous-dénombrement net pour la population totale du Canada dans le Recensement de 2006.

Le sous-dénombrement de la population autochtone hors réserve pour 2006 n'est pas disponible pour le moment et sera inclus dans la partie 2 du présent rapport.

6.1.3 Modifications de la présentation et du libellé des questions

À l'heure actuelle, on utilise quatre questions dans le recensement pour identifier les Autochtones : origine ethnique/ascendance identité autochtone; Indien inscrit ou Indien des traités; et membre d'une bande indienne ou d'une Première nation. Sauf pour la question sur l'origine ethnique/ascendance les autres questions sont demeurées inchangées dans les recensements de 1996, 2001 et 2006, mais des changements de faible importance ont été apportés aux exemples utilisés. En ce qui a trait au libellé ou à la présentation des questions, les données sur les Autochtones des recensements de 1996, 2001 et 2006 sont comparables, aucun changement n'ayant été apporté à ces questions. Il existe d'autres facteurs qui peuvent avoir des répercussions sur la comparabilité des données, comme la modification de l'environnement social, et ceux-ci sont abordés ci-après. Par ailleurs, un bref aperçu des modifications des questions avant 1996 est inclus, afin de fournir un contexte plus large pour la compréhension des données au fil du temps.

6.1.3.1 Origine ethnique (ascendance)

On pose une question sur l'origine ethnique dans le recensement depuis 1871. Toutefois, la question a subi plusieurs changements au fil des ans. Les domaines qui ont subi des changements comprennent les critères utilisés pour déterminer l'origine ethnique ou l'ascendance, la terminologie utilisée pour désigner les Autochtones, ainsi que des changements touchant la question proprement dite et la façon dont les données ont été recueillies. Pour plus de détails, voir : Comment identifie-t-on les peuples autochtones à Statistique Canada,
http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=12-592-X.

Le concept d'origine ethnique est fluide et est probablement le concept le plus complexe mesuré dans le recensement. La compréhension ou les perceptions des répondants concernant l'origine ethnique (l'ascendance) et la connaissance de leurs antécédents familiaux ont des répercussions sur la déclaration de l'origine ethnique (ascendance) d'un recensement à l'autre. L'augmentation des mariages entre les divers groupes a mené à une augmentation de la déclaration d'origines (ascendances) multiples, ce qui a ajouté encore à la complexité des données sur l'origine ethnique (ascendance). Par ailleurs, les modèles de déclaration sont touchés par les changements dans la présentation et le libellé des questions, ainsi que dans les exemples fournis.

C'est donc dire que l'analyse historique des données sur l'origine ethnique est affectée par ces facteurs, de même que par les changements dans l'environnement social au moment du recensement.

6.1.3.2 Identité autochtone

On a inclus une question sur l'identité autochtone pour la première fois dans le questionnaire complet du recensement en 1996[7]. On a posé la même question dans les recensements de 2001 et 2006.

À noter que dans les recensements de 1996, 2001 et 2006, les chiffres totaux concernant l'identité autochtone ont été calculés à partir de trois questions (questions 18, 20 et 21), c'est-à-dire en incluant les personnes indiquant qu'elles s'identifiaient à au moins un groupe autochtone, par exemple, Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, celles déclarant être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités, conformément à la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada, et celles qui étaient membres d'une bande indienne ou d'une Première nation.

En ce qui a trait au libellé ou à la présentation de la question, les données sur l'identité autochtone des recensements de 1996, 2001 et 2006 sont comparables, aucun changement n'ayant été apporté à cette question.

Toutefois, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on analyse les tendances relatives à l'identité autochtone à partir des données des recensements précédents. Même si les données n'ont pas été touchées par les changements apportés à la question, la croissance des chiffres du recensement concernant la population d'identité autochtone a été influencée à la fois par des facteurs démographiques (naissances, décès et migration) et non démographiques, comme la modification des modèles de déclaration des personnes s'identifiant ou non comme Autochtones, et par un nombre relatif de réserves et d'établissements indiens incomplètement dénombrés.

6.1.3.3 Indien inscrit ou Indien des traités

Des données sur le statut d'Indien ont été recueillies pour la première fois dans le Recensement de 1981, au moyen d'une sous-question de la question sur l'origine ethnique. Ces données font l'objet d'une question distincte depuis 1991. La décision de faire une distinction entre le concept d'ascendance et celui de statut d'Indien est attribuable à la reconnaissance de ce dernier comme un statut légal comportant un lien avec la *Loi sur les Indiens*, plutôt qu'avec les origines ancestrales d'une personne.

Par ailleurs, le libellé de la question du Recensement de 1996 sur les Indiens inscrits ou Indiens des traités différait légèrement de celui utilisé les années précédentes. Avant 1996, le terme « Indien des traités » ne figurait pas dans la question. Il a été ajouté en 1996, à la demande de personnes des provinces de l'Ouest, où le terme « Indien des traités » est plus largement utilisé que le terme « Indien inscrit ». On croyait que ce changement rendrait la question plus compréhensible pour les Indiens inscrits ou les Indiens des traités vivant dans l'Ouest.

En ce qui a trait au libellé ou à la présentation de la question, les données sur les Indiens inscrits ou les Indiens des traités des recensements de 1996, 2001 et 2006 sont comparables.

7. Une question sur l'identité autochtone a été posée pour la première fois dans le questionnaire abrégé du Recensement de 1986 (formule 2A), qui a été distribué à tous les ménages (données intégrales). Les résultats n'ont pas été publiés en raison principalement de problèmes découlant d'une mauvaise compréhension de la terminologie par la population non autochtone. En 1991, on a fait l'essai à nouveau d'une question sur l'identité autochtone, non pas dans le recensement, mais dans la première Enquête auprès des peuples autochtones.

Les chiffres concernant les Indiens inscrits ou les Indiens des traités du recensement diffèrent de ceux obtenus du Registre des Indiens, qui est maintenu par Affaires indiennes et du Nord Canada. Les détails de ces différences figurent dans la section 6.2, Comparabilité avec le Registre des Indiens.

6.1.3.4 Membre d'une bande indienne ou d'une Première nation

Dans cette question, on demande aux répondants s'ils sont membres d'une bande indienne ou d'une Première nation et, le cas échéant, d'indiquer le nom de la bande indienne ou de la Première nation.

Les données sur l'appartenance à une bande indienne ont été recueillies pour la première fois en 1991, en tant que sous-élément de la question sur les Indiens inscrits. Dans la première partie de la question, on interrogeait les répondants au sujet de leur statut d'Indien, tandis que dans la deuxième partie, on les interrogeait sur leur appartenance à une bande indienne.

En 1996, une question distincte a été élaborée, en vue de recueillir des données sur l'appartenance à une bande indienne/Première nation, de nombreuses bandes indiennes ayant choisi de s'appeler Première nation et ayant modifié leur nom en conséquence.

En outre, par suite de la modification apportée en 1985 à la *Loi sur les Indiens* du Canada (projet de loi C-31), de nombreuses bandes indiennes ont exercée le droit d'établir leur propre code d'appartenance, c'est-à-dire qu'il n'était plus nécessaire d'être un Indien inscrit pour appartenir à une bande.

La comparabilité historique des donnés sur l'appartenance à une bande indienne ou à une Première nation a donc été influencée par ces facteurs, et les données devraient être utilisées avec précaution. Des données sur l'appartenance à une bande indienne sont aussi disponibles à partir du Registre des Indiens, et il existe des différences dans les chiffres de population des bandes indiennes entre le recensement et le Registre des Indiens, en raison du dénombrement partiel de certaines réserves indiennes, ainsi que de différences au niveau de la méthodologie, des concepts et de la collecte entre le recensement et le Registre des Indiens.

Tableau 8 Contenu du questionnaire du recensement[1] et variables dérivées depuis la Confédération – Caractéristiques autochtones

Contenu	Première fois dans le recensement (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006
Origine ethnique	1871	X	-	X	X	X	X	X	X
Identité autochtone – formule 2A[2]	-	-	-	-	X	-	-	-	-
Indien inscrit/Indien des traités	-	-	-	-	-	X	X	X	X
Bande indienne/ Première nation	-	-	-	-	-	X	X	X	X
Identité autochtone	-	-	-	-	-	-	X	X	X
Identité autochtone (dérivée)[3]	-	-	-	-	-	-	X	X	X

- sans objet
x pertinent

Notes:

1. Les questions destinées aux Autochtones figurent dans le questionnaire complet (formule 2B ou 2D), sauf la question sur l'identité de 1986. La formule 2B est distribuée à un ménage sur cinq (échantillon de 20 %), et la formule 2D est administrée à tous les ménages du Nord (sauf Whitehorse et Yellowknife) et de presque toutes les réserves indiennes.
2. Une question sur l'identité autochtone a été posée pour la première fois dans le questionnaire abrégé du Recensement de 1986 (formule 2A), par suite des préoccupations exprimées par les groupes autochtones concernant l'ascendance, qui n'a pas nécessairement de répercussions sur le sentiment d'appartenance à un groupe particulier, ainsi que des préoccupations liées aux techniques d'échantillonnage du recensement. On croyait que la question sur l'identité autochtone devait être posée dans le questionnaire abrégé (données intégrales) administré à tous les ménages, et non pas uniquement dans le questionnaire complet administré à seulement un ménage sur cinq (échantillon de 20 %). Une erreur de compréhension du terme « Autochtone » par les non-Autochtones a donné lieu à des chiffres très élevés pour les Inuits, ce qui fait que les résultats de cette question n'ont pas été rendus publics. Les chiffres diffusés pour la population autochtone à partir du Recensement de 1986 ont plutôt été fondés sur l'ascendance.
3. Les chiffres sur l'identité comprennent les personnes qui ont déclaré un ou plusieurs groupes d'identité autochtone (Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) à la question 18, et/ou qui ont déclaré être un Indien inscrit ou un Indien des traités (question 20) et/ou qui ont déclaré être membres d'une bande indienne/Permière nation (question 21), sans déclarer d'identité autochtone (question 18).

Source: Statistique Canada, Dictionnaire du Recensement de 2006, Annexe A.

6.2 Comparabilité avec le Registre des Indiens

Le Recensement de la population de Statistique Canada et le Registre des Indiens maintenus par Affaires indiennes et du Nord Canada sont les deux sources principales de données démographiques sur la population des Indiens inscrits. La population des Indiens inscrits est une composante de la population autochtone (variable dérivée). Par Indien inscrit, on entend les personnes qui ont déclaré être inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada, peu importe leur affiliation autochtone.

Le recensement est une enquête autoadministrée qui se tient tous les cinq ans. Il s'agit d'un instantané de la population à un moment donné, le dernier remontant au 16 mai 2006. Le Registre des Indiens est un fichier administratif obligatoire permanent fondé sur l'inscription de personnes qui répondent à des critères particuliers définis dans la *Loi sur les Indiens*.

Les objectifs différents ainsi que les différences de méthodes et de concepts entre le Registre des Indiens et le recensement donnent souvent lieu à des différences dans les chiffres pour la population des Indiens inscrits tirés de chacune des deux sources.

Le nombre d'Indiens inscrits du recensement, le 16 mai 2006, s'établissait à 623 780 comparativement à 755 940 à partir du Registre des Indiens, le 31 mai 2006.

Les chiffres du recensement sont affectés par :

- le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant dans des réserves partiellement dénombrées, ou le recensement n'est pas autorisé ou a été interrompu avant d'être terminé;
- le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant dans des réserves et dans des établissements participants;
- le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant hors réserve.

Le recensement ne recueille pas de données sur les Indiens inscrits vivant dans des établissements institutionnels (p. ex., les hôpitaux, les résidences pour personnes âgées, les prisons, les refuges, etc.), ainsi que les Indiens inscrits vivant à l'extérieur du pays le jour du recensement.

À noter que les chiffres estimés des Indiens inscrits omis dans le recensement seront disponibles dans la deuxième partie du Rapport technique.

Les chiffres du Registre des Indiens sont affectés par :

- la déclaration tardive des naissances et des décès;
- la sous-déclaration des naissances et des décès, et plus particulièrement des décès.

Au Registre des Indiens il y a un délai entre le moment ou un événement se produit, est déclaré et subséquemment documenté, et la mise à jour du Registre.

Ces rajustements au recensement et au Registre des Indiens donneront lieu à une différence beaucoup plus faible dans les chiffres entre les deux sources.

Davantage de recherches et de données sur ces rajustements seront disponibles dans la partie 2 du Rapport technique.